



COVEA FINANCE SAS

COVEA MULTI SMALL CAP EUROPE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	9
rapport du commissaire aux comptes.....	25
comptes annuels	28
bilan	29
actif	29
passif	30
hors-bilan.....	31
compte de résultat.....	32
annexes	33
règles & méthodes comptables	33
évolution actif net	36
compléments d'information	37
inventaire.....	47

Société de gestion	COVEA FINANCE SAS 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 1-3, place Valhubert - 75013 Paris
Établissement placeur	CACEIS BANK 1-3, place Valhubert - 75013 Paris
Commissaire aux Comptes	KPMG AUDIT Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SAS (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions internationales.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des parts A et I ainsi que des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une performance nette de frais au moins égale à celle de son indicateur de référence en étant exposé aux marchés d'actions européennes de petite et moyenne capitalisations.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'Euromoney Smaller Europe, représentatif des sociétés européennes de type « petite capitalisation ». Cet indicateur est calculé dividendes net réinvestis au cours de clôture et converti en euro. Il est consultable sur le site : <http://www.euromoneyindices.com>

La gestion n'étant pas indicielle, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La stratégie du fonds est active et discrétionnaire.

La stratégie d'investissement mise en œuvre par l'équipe de gestion se décompose en deux phases successives :

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macro- économiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la société de gestion, notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion du fonds décide à travers le Comité Multigestion de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs géographiques ou thématiques.

L'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC selon un processus de sélection de sociétés de gestion partenaires y compris les OPC de la société de gestion.

L'OPC intègre systématiquement la politique d'exclusion de la Société de gestion appliquée à tous les OPC gérés par Covéa Finance et disponible sur son site internet : cette politique intègre les exclusions légales et thématiques. Elle est disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

L'orientation d'investissement du fonds se fera au travers d'OPC investis sur les marchés actions européennes et/ou via des titres vifs (Union Européenne et pays européens hors Union Européenne). Par ailleurs, l'OPCVM est exposé aux marchés des pays d'Europe de l'Est jusqu'à 10% maximum de son actif net.

L'OPCVM a pour stratégie d'investir dans des OPC actions, dans des titres vifs et en direct dans des actions de petites et moyennes capitalisations (dans la limite maximale de 40%) de sociétés ayant leur siège social dans l'un des pays de l'Union Européenne et/ou dans les pays européens hors Union Européenne.

L'OPCVM ne tient actuellement pas compte des risques de durabilité ou des incidences négatives en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement car ils ne font pas partie de la stratégie principale du Fonds. Toutefois, l'OPCVM peut tenir compte des facteurs de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») dans son processus d'investissement même si cet OPCVM n'atteint pas les standards minimaux de l'approche extra-financière non engageante à travers d'une part, la politique d'exclusion normative et sectorielle applicable à tous les OPC qu'elle gère et d'autre part, un système d'appréciations extra-financières en fonction de la disponibilité des données des OPC sous-jacents dans lesquels l'OPC investit. Les politiques d'exclusion et ESG sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse www.covea-finance.fr.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :

- Exposition du fonds au risque actions (via des titres en direct et/ou des OPC) : de 60% à 120% maximum de l'actif net ;
- Exposition du fonds au risque de taux (via des titres en direct et/ou des OPC): jusqu'à 40% maximum de l'actif net ;
- Exposition aux marchés émergents : à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
- Exposition au risque de change : jusqu'à 120% de l'actif net. Cette exposition est liée à l'investissement dans des actions et/ou des OPC libellés dans des devises européennes hors zone euro.

Les stratégies utilisées

Les stratégies utilisées, visant à réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, sont principalement les suivantes :

- Allocation tactique : degré d'exposition au marché actions,
- Allocation géographique actions, fondée sur des critères macro-économiques et/ou de marché ;
- Sélection de fonds externes, basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

L'OPCVM bénéficie indirectement des différentes stratégies de gestion mises en œuvre par les OPC dans lesquels il investit.

Description des catégories d'actifs :

- Actions ou parts d'autres organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs comprenant :

- jusqu'à 100% de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens de toutes classifications y compris dans des fonds indiciels cotés (ETF) investis en actions européennes (zone Euro et/ou hors zone Euro) ainsi que des OPC obligataires et monétaires.
- jusqu'à 15% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne respectant les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPC investis en actions négociés sur des marchés européens émergents (pays d'Europe de l'Est).

Les organismes de placement collectifs mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

Le fonds peut être investi en totalité de parts ou actions d'OPC, y compris des OPC gérés par la société de gestion.

- Actions et/ou valeurs assimilées :

L'OPCVM peut être investi en actions et/ou valeurs assimilées à hauteur maximale de 40% de son actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, de petites et/ou moyennes capitalisations, ayant leur siège social dans l'Union européenne dont la zone euro.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des sociétés ayant leur siège social en dehors de l'Union européenne, notamment les pays émergents.-

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds peut être investi à hauteur maximale de 20 % de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, des Etats membres de l'OCDE, sur tout type de maturité, de devises et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agences Standard & Poor's , Fitch ou notation équivalente chez Moody's ou toute notation jugée équivalente par la Société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

Le fonds pourra notamment investir dans des obligations, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers dont des obligations convertibles dans une limite maximale de 15% de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 5. Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Crédit
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur actions/indices/taux d'intérêts
- Options sur actions/indices/taux d'intérêts
- Swaps de taux, de change
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions (exposition ou bien couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les options sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisées en ajustement de l'exposition actions, en couverture d'un risque action ou en couverture du risque crédit (par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit). Les options sur actions/indices liés aux marchés actions permettent aussi de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité.

Les futures sur taux d'intérêts sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les swaps de taux peuvent être utilisés, de manière occasionnelle, comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité autorisée. Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition aux marchés actions.

- Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers

- Warrants
- Autres titre de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à titre accessoire, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 15% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces titres intégrant des dérivés seront utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions et/ou change.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 20% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en œuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants : Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de surexposition du fonds

Le fonds peut utiliser des instruments dérivés et rechercher une éventuelle surexposition. En cas de baisse du Marché, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que sur les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : Réservée aux personnes morales et OPC

Part A : Tous souscripteurs

L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal. Cet OPCVM peut servir de support aux contrats d'assurance vie.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr*
- *Date de création de l'OPCVM : 8 juin 1988.*

rapport d'activité

Environnement Economique

En 2021, après une récession historique, la reprise de l'économie mondiale s'est faite par à-coup au gré des développements sanitaires et des nouveaux variants du Covid-19. Dans ce contexte, les mesures de soutien budgétaires et monétaires exceptionnelles ont d'abord été prolongées dans de nombreux pays et des plans de relance d'une ampleur inédite ont été déployés, notamment aux États-Unis. Après avoir assoupli considérablement leurs politiques monétaires, la Réserve fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne doivent désormais faire face à un rebond très marqué de l'inflation qui les pousse à entamer une normalisation progressive. En effet, la perturbation des chaînes de valeur mondiales et les goulets d'étranglement consécutifs à la reprise entraînent pénuries et tensions sur les prix. L'envolée des prix de l'énergie et des matières premières contraint également la bonne reprise de l'économie. Dans ce contexte, les divergences entre pays, illustrées par l'hétérogénéité des profils de reprises, se renforcent. L'économie américaine apparaît ainsi plus avancée dans sa reprise alors que les tensions croissantes sur le marché du travail entraînent une accélération des salaires. En Zone euro, la reprise, bien que remarquable eu égard à l'ampleur du choc enregistré en 2020, est moins aboutie et rappelle, une fois de plus, l'hétérogénéité considérable de la région. Enfin, au Royaume-Uni, de nombreuses questions liées au Brexit restent en suspens et provoquent des perturbations qui s'ajoutent aux problématiques liées aux contraintes d'approvisionnement. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 7,7% et termine à 1,1326 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 50,2% et termine l'année à 77,8 dollars.

Aux États-Unis, la première année de présidence de Joe Biden a été marquée par la mise en place d'importants plans budgétaires. Le Congrès a ainsi adopté un plan de soutien de 1900 Mds\$ en début d'année, puis s'est accordé, après de longues négociations, sur un plan de 1000 Mds\$ de dépenses d'infrastructures (550 Mds\$ de nouvelles dépenses) sur 10 ans. En revanche, la mise en place du plan de relance Build Back Better, centré sur les dépenses sociales et environnementales, demeure en suspens en raison de l'opposition de quelques sénateurs démocrates. Du côté des données d'activité, la consommation des ménages, après avoir été fortement soutenue par les aides au revenu, reste dynamique mais montre des signes d'essoufflement face à l'intensification des tensions inflationnistes. L'industrie reste pour sa part pénalisée par la perturbation des chaînes de valeur, illustrée notamment par l'augmentation très importante des délais de livraison. Après un recul historique, l'emploi a enregistré une reprise importante en 2021 qui entraîne des difficultés de recrutement susceptibles de tirer la dynamique des salaires à la hausse. L'emploi total demeure toutefois encore en deçà des niveaux d'avant-crise en fin d'année. Dans ce contexte, la hausse des prix a atteint un niveau historique, à 6,8% en novembre 2021, portée à la fois par des éléments liés à la pandémie et par des éléments plus durables, tels que la hausse des prix des loyers. Face à la montée des pressions inflationnistes, la Réserve fédérale s'est vue contrainte d'avancer la normalisation de sa politique monétaire. Le comité de politique monétaire a ainsi décidé d'accélérer la réduction de son programme d'achat de titres, qui avait été initié au printemps 2020, et envisage désormais d'augmenter son taux directeur dès le premier semestre 2022.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a amorcé la normalisation de sa politique monétaire et a procédé à une hausse de son taux directeur de 15 points de base, le portant à 0,25%. La Banque d'Angleterre estime qu'un « modeste durcissement » de la politique monétaire au cours des années à venir apparaît approprié pour ramener l'inflation vers la cible des 2% dans un contexte d'intensification des pressions inflationnistes (l'inflation atteint 5,1% en novembre) et de tensions sur le marché du travail.

En Zone euro, l'activité a, après un choc économique sans précédent en 2020, enregistré une reprise contrastée. Si la consommation, et notamment la consommation de bien, a bien rebondi, la production industrielle est pour sa part restée en difficulté. L'industrie allemande, fortement liée au secteur automobile, a notamment fait les frais des pénuries de semi-conducteurs. Du côté de l'emploi, le marché du travail a fait preuve d'une résistance remarquable avec un taux de chômage et un niveau d'emploi qui a quasiment retrouvé les niveaux d'avant-crise en fin d'année malgré la fin des dispositifs de chômage partiel en septembre. Comme souvent en Zone euro, la reprise est toutefois hétérogène entre les pays, avec l'Espagne qui reste à la traîne, tandis que la France affiche un rebond plus. Enfin, les prix ont également enregistré une nette accélération, amplifiée en fin d'année par l'accélération des prix de l'électricité et du gaz et les effets de base liés à la baisse temporaire de la TVA allemande au deuxième semestre 2020. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé à un modeste durcissement de sa politique monétaire en annonçant une réduction progressive de ses achats d'actifs et en se laissant la possibilité d'intervenir en cas de nouveau choc lié à la pandémie ou de resserrement des conditions de financement. Le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) prendra fin en mars 2022. La BCE a par ailleurs annoncé une extension des réinvestissements du PEPP jusqu'à la fin 2024 (contre 2023 précédemment). Enfin, le rythme d'achats d'actifs nets du programme d'achat d'actifs APP sera augmenté temporairement au deuxième et troisième trimestre 2022. Au niveau politique, l'année a été marquée par les élections fédérales allemandes, qui ont abouti à la formation d'une coalition entre les socio-démocrates du SPD, les Verts et des libéraux du FDP. Cette coalition sera menée par Olaf Scholz, ancien ministre des Finances d'Angela Merkel et candidat du SPD.

En Chine, l'économie, qui a été l'une des seules à afficher une croissance positive en 2020, est entrée dans une phase de ralentissement sur fond de contraintes réglementaires, d'accélération des prix (en particulier des prix à la production), de difficultés du secteur immobilier et de mesures ponctuelles de restriction sanitaire. Dans ce contexte, la Banque populaire de Chine (PBoC) a, à rebours des autres banques centrales, procédé à un assouplissement de sa politique monétaire en baissant plusieurs de ses taux directeurs. La PBoC a également annoncé des mesures visant à limiter l'appréciation du Yuan. Au Japon, la reprise de l'activité a été très limitée en lien avec les restrictions sanitaires et les problématiques d'approvisionnement. Au niveau politique, F. Kishida a succédé à Y. Suga en tant que Premier ministre du Japon et a dévoilé un nouveau plan de relance d'un montant de 430Mds€ destinés à faire face aux effets prolongés de la crise du Sars-COV-2 et réduire les inégalités en améliorant la redistribution des richesses. Au niveau monétaire, l'inflation accélère également au Japon mais reste sur des niveaux faibles (0,6% en glissement annuel en décembre). En conséquence, la Banque du Japon (BoJ) s'est engagée à la poursuite d'une politique largement accommodante et a prolongé son soutien exceptionnel aux petites et moyennes entreprises.

Présentation de la gestion réalisée sur la Multigestion

Marchés Financiers

Dans un environnement perturbé par les effets des pandémies de coronavirus, la très bonne disposition des marchés actions en 2021, tranche avec le recul des marchés obligataires, à l'orée d'un potentiel cycle de remontée des taux.

Ainsi les soixante-neuf records historiques de l'indice S&P500 des plus grandes capitalisations américaines illustrent, à eux seuls, des performances occidentales dignes des meilleurs millésimes. Les marchés européens n'ont pas été en reste et affichent des performances inhabituelles, mais avec de fortes disparités. Les marchés français et des pays nordiques évoluent aussi bien que le marché américain, alors que l'allemand pénalisé par le secteur automobile sous performe très largement ses pairs européens.

En revanche, les indices actions des pays émergents, se révèlent volatils - comme au Japon - et parviennent tout juste à décoller. Malgré l'éclat de quelques marchés portés par le retour en force des matières premières - comme l'Afrique du Sud -, un marché indien porté par une politique monétaire sans précédent et un afflux massif de fond des particuliers, ainsi que Taïwan bénéficiant de la dynamique de son secteur technologique, les marchés émergents n'auront jamais autant sous-performé les marchés développés. Ils se trouvent pénalisés par ceux de la sphère chinoise, empêtrés dans des décisions politiques de régulation de certains secteurs productifs, et dans des problématiques d'endettement; comme celles connues de manière latente par l'emblématique promoteur Evergrande. S'ajoutent des crises spécifiques, parfois très profondes, comme en Turquie.

Cette force de traction des indices d'actions occidentaux vient en premier lieu des politiques d'achats d'actifs et monétaires accommodantes des principales banques centrales, qui compriment les taux d'intérêt. Ainsi, les investisseurs se trouvent enclins à favoriser les actions et les matières premières dans leur allocation. S'ajoutent la conjugaison de politiques budgétaires expansionnistes - au travers de la mise en place et/ou de la perspective de plans de relance, aux métriques rarement vue dans l'histoire - qui favorisent l'activité économique. Aussi, tout au long de l'année, nombre de sociétés déclarent une profitabilité inattendue et révisent leurs perspectives, grâce au rebond économique et à leur capacité à transmettre la hausse de leurs coûts.

En fait, la somme des stimulations évoquées s'ajoute à des contraintes d'offres (pénuries de matières premières, de composants électroniques, de personnels...) liées à la réouverture des économies, à des restrictions chinoises, et font émerger des pressions inflationnistes, parfois inédites depuis 40 ans.

Il faut noter ainsi l'explosion des prix des matières premières, le pétrole en premier lieu, mais aussi les matières premières agricoles ou de matériaux diverses en parallèle avec ceux des semi-conducteurs. Associés à la volonté de principales banques centrales occidentales, comme la FED et la BOE de normaliser leurs politiques d'achats d'actifs et monétaires, les marchés obligataires s'orientent donc moins bien. La volatilité des taux entraîne tout au long de l'année une rotation fréquente entre valeurs de croissance et valeurs cycliques / jugées décotées sur les marchés d'actions. Quant à l'avance prise par les deux banques centrales sus citées en matière de normalisation, elle induit un renforcement significatif du dollar américain et de la livre sterling sur le marché des changes, en particulier vis-à-vis de l'euro et du yen.

Les marchés d'actions internationaux progresse jusqu'au 6 septembre; en traversant une première période de montée des taux longs jusqu'à fin mars, suivie de leurs détente par la suite.

En début d'année, les investisseurs craignent que les pays occidentaux soient plus pénalisés que les asiatiques, par leur gestion de la crise sanitaire du coronavirus. En l'espèce, ils anticipent des confinements pénalisants. Cette idée se trouve contrecarrée au cours du premier trimestre, par le volontarisme affiché par les autorités publiques occidentales, de mise en place de plans de relance. Ainsi un premier programme de « sauvetage américain » de 1900 Mds \$ se trouve entériné courant février, auquel viennent s'ajouter deux autres projets de plans (« rénovation des infrastructures » et « reconstruire en mieux »), qui en cas d'adoption, cumuleraient ensemble 6 trillions \$, soit environ 28% du PIB des Etats-Unis. Ces programmes alimentent la progression généralisée des marchés d'actions, malgré la hausse de taux induite par les nécessaires besoins de capitaux. Cette dernière favorise la montée des valeurs cycliques et décotées par rapport aux sociétés de croissance.

A partir d'avril, les marchés obligataires, se retournent. En effet, les investisseurs se focalisent sur les débats internes aux banques centrales, quant à la nature transitoire des pressions inflationnistes naissantes, et à la nécessité du maintien ou pas des politiques monétaires accommodantes. Les marchés actions occidentaux bénéficient quant à eux de bonnes publications et perspectives d'entreprises. Sur ces places, les valeurs de croissance et technologiques reviennent en grâce.

S'ajoute en août le discours du Président de la FED à Jackson Hole annonciateur cette fois ci d'une réduction d'achats d'actifs par son institution d'ici la fin de l'année.

A partir de la rentrée, jusqu'à début d'octobre, les marchés d'actions internationaux reculent, le temps d'absorber l'annonce de changement de cap de la politique d'achat d'actifs de la FED.

Pendant cette période, les taux longs se maintiennent relativement stables jusqu'au milieu de la troisième semaine de septembre, et engagent par la suite une remontée qui ne s'arrêtera pas jusqu'à la fin de l'année. En effet, la majorité des investisseurs constatent des déséquilibres d'offres, générateurs d'inflation, sur la main d'œuvre, sur des gammes de produits, comme les semi-conducteurs et les ressources énergétiques. S'ajoutent des problématiques politiques, comme aux Etats-Unis, où les négociations sur le relèvement du plafond de la dette fédérale et sur le plan massif de restauration d'infrastructures, patinent. En revanche, la nomination d'un nouveau premier ministre japonais bénéficie aux indices actions locaux, et, les indices chinois parviennent à se maintenir, malgré les difficultés d'Evergrande, second promoteur du pays. A noter la faiblesse de l'euro contre la plupart des principales devises.

Les marchés actions internationaux engagent à partir de début octobre une nouvelle dynamique haussière jusqu'en fin d'année, dans une configuration volatile, étant donné les vents contraires de remontées de taux, et l'arrivée du variant Omicron.

Tout au long du trimestre, la collectivité des investisseurs reste insensible en mauvaises nouvelles (crispations géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine, faillites dans l'immobilier chinois, effondrement de la lire turque, difficultés d'approvisionnement, pressions inflationnistes...), et se focalise plutôt sur les nombreuses bonnes surprises et perspectives affichées lors des publications d'entreprises du T3 et sur des taux longs qui se maintiennent dans des niveaux bas, en dépit d'indicateurs d'inflation élevés dans tous les pays et sur tous les biens. S'ajoute début novembre l'adoption du plan américain de rénovation des infrastructures de 1200 Mds \$. La dynamique haussière des actions internationales trouve aussi sa source dans de bonnes statistiques macro-économiques et le surcroît de visibilité apporté par les principales banques centrales sur leurs calendriers monétaires.

La hausse est à peine perturbée à partir de mi-novembre par le surcroît de volatilité des marchés des changes, impactés par le renforcement de l'USD, alimenté par la décision de la FED d'activer la réduction de son programme de rachat d'actifs de 15 milliards \$ par mois, avec une échéance à mi 2022.

Politique de gestion

L'indice de référence de votre fonds demeure l'« Euromoney Smaller Europe » diffusé par « Euromoney Institutional Investor ». L'exposition actions peut évoluer sur une plage autorisée comprise entre 60 et 120%. Corrélativement, l'exposition des produits de taux fluctue dans une bande autorisée comprise entre 0 et 40%.

En 2021, les marchés actions de petites et moyennes capitalisations européennes sont moins bien orientés que ceux des grandes valeurs.

Les fonds à forte composante petites valeurs affichent de meilleures performances que ceux à forte détention de moyennes valeurs.

Au sein de la classe d'investissement, le style de gestion et l'exposition aux niveaux de tailles de capitalisation se révèle moins discriminant que l'appartenance sectorielle:

Les fonds sensibles aux secteurs de l'industrie, de la finance et de la technologie prennent l'avantage sur ceux qui réservent une bonne place à ceux des services publics et de la consommation.

Au plan géographique, les valeurs italiennes se détachent en haut de classement, toutes tailles et de styles confondues.

Dans cette configuration de marchés, votre fonds continue à privilégier les moyennes valeurs au cours de l'année, dans l'objectif de préserver votre capital relativement aux risques de liquidité.

Tout au long de l'année, nous maintenons prudente la gestion de Covéa Multi Small Cap Europe, sans être gagné par l'euphorie des marchés financiers.

Nous distinguons quatre phases d'évolution des petites et moyennes capitalisations européennes:

Une hausse jusqu'à la rentrée de septembre.

Un recul jusqu'à début octobre.

Un rebond jusqu'à mi-novembre.

Un nouveau recul jusqu'en fin d'année.

L'exposition actions se situe en début d'année à un niveau de 95,2% et termine vers 94% fin décembre; elle évolue au sein d'une bande de fluctuation comprise entre 90 et 101%.

Malgré un environnement perturbé par les effets de la pandémie au coronavirus, les petites et moyennes actions européennes ne cessent de progresser jusqu'au 2 septembre.

Un premier moteur de cette hausse vient des politiques monétaires accommodantes, des principales banques centrales à travers le monde, qui compriment les taux d'intérêt. Aussi, les investisseurs se trouvent enclins à favoriser les actions dans leur allocation.

Le second moteur est que les actions bénéficient à leur tour de politiques budgétaires expansionnistes, de la perspective d'entrée en vigueur de plans de relance ou des effets de leur mise en place effective synchronisée.

Dans ce cadre, la majorité des sociétés ne cessent de déclarer de fortes croissances bénéficiaires, ainsi que de bonnes perspectives.

L'année débute avec une exposition actions de 95,2%.

Fin janvier, nous accomplissons une mesure technique, en cédant des parts d'HSBC Euro-PME pour éviter un dépassement d'emprise maximale de 10%.

Nous faisons l'analyse que les valeurs britanniques demeurent délaissées par les investisseurs.

Dans cette perspective, nous décidons fin mars d'arbitrer partiellement et moins que proportionnellement BNP Paribas Midcap Euro en faveur de l'ETF Amundi Prime UK Mid & Small. Dans un second temps, nous arbitrons fin avril, 0,65% du fonds d'actions françaises Covea Perspectives PME en faveur à nouveau de l'ETF d'actions britanniques Amundi Prime UK Mid & Small Cap.

La fonte très rapide courant avril de l'encours du fonds BNP Paribas Midcap Euro, nous conduit à arbitrer cette ligne fin mai, en faveur de BNP Paribas Actions Entrepreneurs, positionné et géré de façon très similaire.

Fin juin, dans le cadre de notre PEF, nous nous positionnons sur la thématique du renforcement de la souveraineté économique de la France. Ainsi, nous arbitrons à hauteur de 0.65% Covéa Perspectives PME en faveur du nouveau fonds Covéa Renouveau France.

A la fin du premier semestre 2021, votre fonds s'expose aux actions, aux monétaires et liquidités, respectivement à hauteur de 98% et 2%.

Le portefeuille de votre fonds profite de la bonne orientation des marchés de petites et moyennes actions européennes tout au long de l'été. Ainsi nous prenons le parti de ne pas réaliser d'opération significative pendant cette période. Reste que fin août, sans affecter les marchés, une relative tension des taux 10 ans, au sein des principales économies occidentales se fait jour. Cette dernière résulte du discours du Président de la FED à Jackson Hole, annonceur d'une réduction d'achats d'actifs par son institution d'ici la fin d'année.

Fin août 2021, votre fonds s'expose aux actions, aux monétaires et liquidités, respectivement à hauteur de 98,1% et 1,9%.

Entre le 2/9 et le 6/10/2021, les marchés des petites et moyennes actions européennes reculent.

En effet, la majorité des investisseurs constatent des déséquilibres d'offres, générateurs d'inflation, sur des gammes de produits, comme les semi-conducteurs et les ressources énergétiques. S'ajoutent des problématiques politiques internes aux Etats-Unis, où les négociations sur le relèvement du plafond de la dette fédérale et sur le plan massif de restauration d'infrastructures, patinent.

Dans ce contexte, nous préférons maintenir le statu quo dans votre portefeuille, avec début octobre, une réserve de liquidités de 2%.

Les marchés se reprennent, pour atteindre le 15/11 un niveau proche de celui du 2/9.

Les marchés d'actions tirent leur traction haussière de nombreuses bonnes surprises et perspectives affichées, lors des publications d'entreprises du T3.

Nous décidons de réorganiser la poche des fonds indiciels cotés de valeurs britanniques. Aussi, nous arbitrons la ligne IShares MSCI UK Small Cap en faveur d'Amundi UK Mid & Small et de DB-X FTSE 250.

Les marchés se retournent, pour atteindre le 15/12 un niveau proche de celui du 6/10.

Les indices actions reculent étant donné l'attention portée par les investisseurs, et les autorités, aux communications des laboratoires pharmaceutiques, face au variant Omicron.

Le 18/11, nous décidons de porter les liquidités au taux de 4% en portefeuille; nous vendons des parts des fonds BNP Small Cap Euroland, BNP Actions Entrepreneurs et Oddo Avenir Europe.

Fin novembre, nous portons les liquidités à hauteur de 4,3%.

Pour éviter des dépassements d'emprise maximale de 10%, nous cédon des parts de l'ETF XT FTSE 250 début décembre, ainsi que des parts de l'ETF Amundi UK Mid & Small en milieu de mois.

L'indice de référence rebondit à partir du 20 décembre, sans parvenir atteindre son niveau du 15/12.

En définitive, l'année s'achève avec des expositions sur les actions et aux monétaires et liquidités respectivement de 94% et 6%.

Le risque global de l'OPCVM est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

Perspectives

L'année 2022 va s'ouvrir sur un environnement très similaire à 2021.

La pandémie reste d'actualité avec les incertitudes qui lui sont rattachés. L'inflation va être un thème dominant de 2022. Le risque de voir la hausse des prix se diffuser dans l'ensemble de l'économie (et non pas seulement sur les matières premières) est le vrai challenge. En face de ce phénomène, la politique des banques centrales sera à monitorer de près. Accélération des agendas avec le risque de casser la croissance ? Temporisation (comme le fait la BCE) avec un risque d'accroissement de perte d'achat et de baisse des marges des entreprises ?

En tout état de cause la volatilité qui s'est, en fin d'année, plutôt concentrée dans les marchés des taux et des changes risque de revenir sur les marchés actions.

Performances OPC

En 2021, la performance de COVEA MULTI SMALL CAP EUROPE a été de 18,24 % pour la part COVÉA MULTI SMALL CAP EUROPE (AC), de 19,19 % pour la part COVÉA MULTI SMALL CAP EUROPE (IC).

La performance de son indice de référence, Euromoney Smaller Europe dividendes nets réinvestis, a été de 23,79 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas eu recours pour l'exercice 2021, à des techniques de gestion efficace de portefeuille (par le biais d'opérations de cessions d'acquisitions temporaires de titres ou par le recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré) et aucune garantie financière (autrement qu'en espèces), n'a été reçue à ce titre.

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés:

Change à terme : néant

Future : néant

Options : néant

Swap : néant

A la fin de l'exercice, le fonds n'est exposé à aucun instrument dérivé.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ses Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 6)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 6 (autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations sur la politique de rémunération

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2021, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2021) s'est élevé à 14 003 008 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 11 209 251 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 793 756 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2021, 131 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 7 269 381 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2021.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFT au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISHARES MSCI UK SMALL CAP UCIT ETF	-	14 505 346,11
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI PRIME UK MID AND SMALL	11 093 130,76	1 995 929,63
BNP PARIBAS MIDCAP EUROPE SICAV	-	8 347 546,50
XTRACKERS SICAV FTSE 250 UCITS ETF	3 924 326,77	2 731 697,54
BNP PARIBAS ACTIONS ENTREPRENEURS FCP	4 763 832,92	802 911,04
BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR FCP	-	1 531 045,81
COVEA RENOUVEAU FRANCE IC	1 456 728,00	-
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	-	1 422 238,44
ODDO AVEN EUR CI EU PARTS FCP	-	987 487,11
HSBC EURO PME FCP	-	472 102,40

rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement COVEA MULTI SMALL CAP EUROPE

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA MULTI SMALL CAP EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



**Fonds Commun de Placement
COVEA MULTI SMALL CAP EUROPE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 22/03/2022 18:25:48

Pascal Lagand
Associé



comptes
annuels

BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	221 599 318,60	194 808 498,56
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	221 599 318,60	194 808 498,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
• Créances	84 916,56	64 559,92
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	84 916,56	64 559,92
Comptes financiers	14 281 878,00	2 005 486,91
Liquidités	14 281 878,00	2 005 486,91
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	235 966 113,16	196 878 545,39

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	229 521 043,59	192 478 913,89
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 129 860,87	5 018 749,17
• Résultat de l'exercice	-834 366,26	-747 379,88
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	235 816 538,20	196 750 283,18
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	149 574,96	128 262,21
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	149 574,96	128 262,21
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	235 966 113,16	196 878 545,39

HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34,27	45,79
• Produits sur actions et valeurs assimilées	263 356,67	121 935,42
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	263 390,94	121 981,21
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-24 404,00	-15 167,99
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-24 404,00	-15 167,99
Résultat sur opérations financières (I - II)	238 986,94	106 813,22
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 065 278,23	-826 495,17
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-826 291,29	-719 681,95
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-8 074,97	-27 697,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-834 366,26	-747 379,88

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en

exercice 2021

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus :

- Mise à jour annuelle des frais et performances ;
- Mises à jour réglementaires :
 - Positionnement extra-financier (positionnement en référence à l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR),
 - Règlementation CRS,
 - Directive 2009/138/CE dite Solvabilité 2.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation des parts A et I ainsi que des plus-values nettes.



2 évolution actif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	196 750 283,18	138 448 658,47
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	5 565 143,58	37 811 973,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-4 043 939,55	-7 266 233,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 189 271,96	4 873 892,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-64 257,93	-430 070,03
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	283 550,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-20 000,80	-450,65
Différences de change	992 927,57	-762 181,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	30 273 401,48	24 548 335,89
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	87 235 893,60	56 962 492,12
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	56 962 492,12	32 414 156,23
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-37 510,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	37 510,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-826 291,29	-719 681,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	235 816 538,20	196 750 283,18

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 281 878,00
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 281 878,00	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	9 369 840,12	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	2 269 747,73	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	84 916,56
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Somme à payer	55 238,96
Retrocession Frais de Gestion	28 217,66
Souscription à Recevoir	1 459,94
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	149 574,96
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	121 830,99
RACHAT à payer	27 743,97
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0000445074	77 427,5022	5 565 143,58	56 616,3459	4 043 939,55
PART I / FR0010567545	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0000445074		-		-
PART I / FR0010567545		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0000445074		-		-
PART I / FR0010567545		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0000445074		-		-
PART I / FR0010567545		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART A / FR0000445074	1,30
PART I / FR0010567545	0,50

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART A / FR0000445074	-
PART I / FR0010567545	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	315 245,36
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **21 940 916,35**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-834 366,26	-747 379,88
Total	-834 366,26	-747 379,88

PART A / FR0000445074	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-366 472,00	-288 915,00
Total	-366 472,00	-288 915,00
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0010567545	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-467 894,26	-458 464,88
Total	-467 894,26	-458 464,88
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 129 860,87	5 018 749,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	7 129 860,87	5 018 749,17

PART A / FR0000445074	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 119 250,40	765 820,28
Total	1 119 250,40	765 820,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0010567545	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 010 610,47	4 252 928,89
Total	6 010 610,47	4 252 928,89
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 8 juin 1988.

Devise					
EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Actif net	235 816 538,20	196 750 283,18	138 448 658,47	133 274 268,77	183 853 766,32

PART A / FR0000445074	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	482 385,3661	461 574,2098	482 962,3927	606 991,0618	594 472,0747
Valeur liquidative	76,56	64,75	60,60	47,55	58,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,56	1,03	3,14	3,79	3,23

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0010567545	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	678 676	678 676	478 286	587 580	687 133
Valeur liquidative	293,04	245,86	228,27	177,69	216,93
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	8,16	5,59	13,41	15,84	13,58

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU2182388152	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI PRIME UK MID AND SMALL	PROPRE	289 539,00	9 369 840,12	GBP	3,97
FR0013276128	BNP PARIBAS ACTIONS ENTREPRENEURS FCP	PROPRE	75 750,00	4 257 150,00	EUR	1,81
FR0010959742	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR FCP	PROPRE	7 110,00	22 855 948,20	EUR	9,69
FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	PROPRE	68 935,00	20 377 186,00	EUR	8,64
FR0014001BL7	COVEA RENOUVEAU FRANCE IC	PROPRE	1 365,00	1 563 730,35	EUR	0,66
FR0013299096	DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS FCP	PROPRE	390 669,00	4 484 880,12	EUR	1,90
FR0013343100	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO FCP	PROPRE	142,00	20 376 539,92	EUR	8,64
LU1366712351	DNCA INVEST SICAV ARCHER MID CAP EUROPE	PROPRE	71 230,00	16 597 302,30	EUR	7,04
LU1863262025	DWS INVEST SICAV DWS INVEST ESG EUROPEAN SMALL/MID CAP	PROPRE	47 359,814	7 586 095,01	EUR	3,22
FR0012353415	HSBC EURO PME FCP	PROPRE	4 659,00	10 080 258,99	EUR	4,27
FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI	PROPRE	11 201,00	11 038 025,45	EUR	4,68
FR0013305844	NORDEN SMALLSICAV	PROPRE	117 793,818	19 531 392,96	EUR	8,28
FR0000299356	NORDEN SRI SICAV	PROPRE	58 710,00	16 520 994,00	EUR	7,01
FR0010262436	OBJECTIF SMALL CAPS FRANCE	PROPRE	4 737,00	15 564 739,86	EUR	6,60
FR0010251108	ODDO AVEN EUR CI EU PARTS FCP	PROPRE	52,00	25 802 350,60	EUR	10,94
FR0010247783	ODDO BHF AVENIR EURO FCP	PROPRE	5,00	2 253 659,10	EUR	0,96
FR0010482984	QUADRATOR SRI	PROPRE	13 152,00	7 076 039,04	EUR	3,00
LU0292097317	XTRACKERS SICAV FTSE 250 UCITS ETF	PROPRE	228 834,00	6 263 186,58	EUR	2,66
Total O.P.C.V.M.				221 599 318,60		93,97
Total Valeurs mobilières				221 599 318,60		93,97
<i>Liquidités</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-27 743,97	-27 743,97	EUR	-0,01
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	12 012 130,27	12 012 130,27	EUR	5,09
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	1 907 223,62	2 269 747,73	GBP	0,96
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	1 459,94	1 459,94	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				14 255 593,97		6,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-39 739,41	-39 739,41	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-82 091,58	-82 091,58	EUR	-0,03
	PRRETROFDG	PROPRE	28 217,66	28 217,66	EUR	0,01
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	55 238,96	55 238,96	EUR	0,02
Total FRAIS DE GESTION				-38 374,37		-0,02
Total Liquidites				14 217 219,60		6,03
Total COVEA MULTI SMALL CAP EUROPE				235 816 538,20		100,00